FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

REPERTOIRE DES ACTES OFFICIELS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

N° 115

Publié le 07 septembre 2023

Sommaire

Numéros de décision	Nom
38-2023-09-06-001	**Décision réintégrant des terrains au sein de l'ACCA de MEYRIEU LES ETANGS.**

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

DECISION N° : 38-2023-09-06-001

Réintégrant une parcelle dans le territoire de l'ACCA de MEYRIEU LES ETANGS

Modifiant l'annexe à l'arrêté préfectoral du 09 décembre 1971 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA.

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE,

VU les articles L422-10 à L422-20, R422-24, R422-42 à R422-61 du code de l'Environnement ;

VU les arrêtés ministériels des 20 mars 1970 et 07 juillet 1971 inscrivant le département de l'Isère sur la liste complémentaire des départements où des associations communales de chasse agréées doivent être créées dans toutes les communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1972 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de MEYRIEU LES ETANGS ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 décembre 1971 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de MEYRIEU LES ETANGS;

VU la demande de réintégration adressée par les consorts BADIN, propriétaires de la parcelle, en date du 01 septembre 2023 ;

VU le courrier adressé par l'ACCA donnant un avis favorable à la réintégration de la parcelle au sein des terrains soumis à l'action de chasse de l'ACCA, en date du 05 septembre 2023 ;

VU le protocole de calcul des surfaces chassables approuvé par le conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère en date du 28 octobre 2021 ;

VU la décision de délégation de signature N°38-2021-09-07-001 du 07 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la demande de réintégration des propriétaires et du président de l'ACCA est conforme au code de l'environnement ;

SUR proposition de Madame La Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère :

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
2 Allée de Palestine -38610 GIERES
Tél : 04.76.62.97.78 - fdc38@chasse38.com

- DECIDE –

ARTICLE 1 –
L'annexe à l'arrêté préfectoral du 09 décembre 1971 fixant la liste des terrains soumis à l'action de l'ACCA de MEYRIEU LES ETANGS est modifiée en conséquence.

ARTICLE 2 –
Est intégrée au territoire de chasse de l'ACCA de MEYRIEU LES ETANGS, la parcelle ayant été retirée sous le nom de BADIN Emile et désignée ci-dessous.

SECTION	PARCELLES CADASTRALES
A	536

Toutefois, tout ou partie des parcelles répondant aux conditions législatives des alinéas 1°, 2° et 4° de l'article L422-10 du code de l'environnement, restent exclues de fait du territoire de chasse de l'ACCA.

ARTICLE 3 –
La présente décision prendra effet à compter de sa date de publication au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

ARTICLE 4 –
Elle sera publiée au Répertoire des Actes Officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et affichée en mairie par les soins du Maire, pendant une durée de 10 jours au moins aux emplacements habituels réservés à cet effet sur le territoire de cette commune.
Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, par toute personne ayant intérêt à agir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 –
La Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Le Maire de la commune, Monsieur le président de l'ACCA, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont une copie sera adressée à :

- Les propriétaires,
- Le Président de l'ACCA,
- Le Maire,
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.

Gières, le 06/09/2023,

Pour la Présidente de la Fédération
Départementale des Chasseurs de l'Isère,
La chargée de mission détenteurs droit de chasse
et soutien juridique, Mélanie VINCENT

Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Isère
2, allée de Palestine - CS 90018
38610 GIÈRES
Tél. : 04 76 62 97 78 Fax : 04 76 62 23 04
E-mail fdc38@chasse38.com
N° Siret 779 558 063 00037